



# FICHE TECHNIQUE COMPOST MTQ LACHUTE (0,30-0,15-0,20)



N° DE PRODUIT : LAC390112  
N° DE LOT : 1VEG09

## UTILISATION :

- Enrichir et améliorer la structure de tout type de sol, soit sableux, loameux ou argileux;
- Parfait pour l'enrochement et les bordures de route.

## AVANTAGES :

- Apport de matière organique;
- Augmentation de la rétention d'eau du sol;
- Apport de nutriments essentiels aux plantes et aux micro-organismes du sol;
- Inocule le sol de milliards de micro-organismes et stimule la microflore indigène.

## COMPOSITION :

Compost (feuilles, pelouse, résidus de collecte de 3<sup>e</sup> voie et matières ligneuses), tourbe de sphaigne.

### Analyse minimale garantie (base humide) :

- Azote total (N) .....0,30%  
0,25% d'azote insoluble dans l'eau
- Acide phosphorique assimilable (P205) 0,15%  
0,21% d'acide phosphorique total
- Potasse soluble (K20) .....0,20%
- Matière organique ..... 15%
- Humidité maximale..... 60%

### Autres caractéristiques physico-chimiques :

- pH ..... 6,5 – 8,0
- Rapport C/N ..... 10 - 25

## Mode d'emploi :

**Utilisation visée** : Recouvrement des empièrtements et des rives perturbées.

**Période d'application** : Une seule fois avant le semis, l'ensemencement hydraulique ou toute autre plantation de végétaux.

**Dose usuelle** : 18 - 24 v<sup>3</sup>/1 000 pi<sup>2</sup> ou 150 - 200 L/m<sup>2</sup> (correspond à une épaisseur variant de 15 - 20 cm).

**Dose maximale** : 27 v<sup>3</sup>/1 000 pi<sup>2</sup> ou 220 L/m<sup>2</sup> (corresponds à une épaisseur de 22 cm).

**\*Application maximale afin de respecter les exigences pour les ajouts cumulatifs au sol des éléments traces (Circulaire à la profession T-4-93) sur une période de 45 ans.**

AVIS – LE TAUX D'APPLICATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX POUR L'APPLICATION D'ÉLÉMENTS FERTILISANTS OU D'ÉLÉMENTS TRACES SUR LES SOLS AINSI QU'À LA LOI SUR LES ENGRAIS ET AU RÈGLEMENT SUR LES ENGRAIS.

**Produit livré en VRAC**: Le poids estimé du produit apparaît sur le billet de pesée remis par le transporteur au moment de la livraison du produit.

24 mars 2020